Dirigeants **de TPE et PME** ***rejoignez un réseau qui vous ressemble !***

La CGPME 78, c'est...

>> L'organisation patronale indépendante spécifique aux TPE et PME dans les Yvelines.

>> Le 1er réseau yvelinois de chefs d'entreprise.

>> Des contacts pour défendre et représenter les intérêts des TPE et PME.

>> Des services dédiés pour le chef d'entreprise.

>> Des projets pour accompagner la croissance des entreprises.

GUIDE pour les *adhérents* de la *CGPME 78*

Ensemble, faisons vivre
L'ESPRIT PME
en capitale

CGPME 78®

Contactez la CGPME 78 :
Valérie GUÉLIN - cgpme78@wanadoo.fr
Tél. : 01 34 83 88 48 - Fax : 01 30 83 67 05

www.cgpme78.fr - cgpme78@wanadoo.fr

GUIDE
pour les
adhérents
de la
CGPME 78

ÉDITO

Chère adhérente, cher adhérent,

Bienvenue à la CGPME des Yvelines !
Chaque adhérent renforce notre réseau et donne plus de poids à chacun de nos engagements lors des grands rendez-vous : élections municipales, Assises de la Fiscalité, réforme de la formation professionnelle, de la représentativité patronale, de l'assurance chômage… A nous de porter votre voix et de vous proposer des solutions et projets qui vous sont désormais accessibles.
***Participez à notre réseau**, qui réunit des dirigeants venus de tous les secteurs professionnels. Leur point commun est d'être à la tête d'entreprises à taille humaine, d'assumer leur prise de risque et de cumuler nombre de fonctions. C'est pourquoi vous trouverez dans ce guide des appuis pour rendre les solutions relatives à vos problèmes juridiques, fiscaux, sociaux et financiers… plus accessibles.*
***Tirez profit des ressources** mises à votre disposition par notre équipe. Constamment, l'environnement réglementaire national et européen des entreprises change : à nous d'anticiper. Il nous paraît indispensable de mettre à la disposition des TPE et PME des formations, diagnostics, appuis personnalisés et médiation, guides… pour accroître leur possibilité de réactions et leur montrer quels sont aujourd'hui les leviers de croissance potentiels.*
***Partagez avec nous les valeurs de l'entrepreneuriat responsable**, qui soudent, animent et portent notre confédération. A travers notre certificat «Engagée RSE», nous valorisons les PME qui savent qu'oeuvrer pour la diversité, le développement durable, l'animation de leur territoire… représentent aussi des opportunités de recruter des talents, d'innover et se développer harmonieusement.*

Bonne lecture !

Geneviève Bel,
Présidente

Sommaire

1 FACILITER LA GESTION au QUOTIDIEN de votre PME

1. Information juridique et protection juridique P. 07
2. La Garantie Sociale du Chef d'entreprise (GSC) P. 08
3. Se former face à l'actualité P. 09
4. Un réseau de dirigeants experts et mandataires P. 10
5. La médiation du crédit P. 13
6. Suivi des dossiers RSI P. 14
7. Aide au logement et à la mobilité P.15

2 ACCOMPAGNER le DÉVELOPPEMENT de votre PME

1. Accéder aux marchés publics P. 18
2. Utiliser l'intelligence économique P. 19
3. Mettre en place une stratégie RSE P. 20
4. Soutenir l'innovation P. 21
5. Accompagner le développement à l'international P. 22
6. Anticiper la transmission de votre entreprise P. 22

3 RENFORCER le management des RH dans votre PME

1. S'informer et se former sur les RH P. 24
2. Financer votre formation et celle vos salariés P. 25
3. Maîtriser les solutions de recrutement P. 27
4. Prévenir le risque et manager la santé P. 29
5. Promouvoir l'égalité des chances P. 30

4 ACCROÎTRE le RÉSEAU et la visibilité de votre PME

1. Rassembler et informer les dirigeants P. 32
2. S'engager et contribuer aux positions de la CGPME P. 34

1

FACILITER
LA GESTION
au *QUOTIDIEN*
de votre PME

1. INFORMATION JURIDIQUE ET PROTECTION JURIDIQUE

Pour aider les adhérents à faire face aux risques de litiges, la CGPME permet à ses adhérents de bénéficier d'une information et protection juridique :

>> *Comprise dans l'adhésion, la Protection « INITIAL »*

Un service d'Information Juridique Professionnelle : En prévention d'un litige garanti ou non, des juristes vous assistent par téléphone, du lundi au vendredi, de 9h à 21h, dans tous les domaines du droit : social, commercial, immobilier, pénal, administratif, fiscal. Une Protection Juridique Pénale et Disciplinaire si vous faites l'objet de poursuites pénales suite à une contravention ou un délit non intentionnel. Recours Pénal et Disciplinaire : vous ou vos salariés êtes victimes d'une infraction pénale (contravention ou délit), par exemple, d'une agression, d'un vol ...

>> *Deux niveaux d'options pour compléter votre protection :*

+ Protection ESSENTIEL : une Protection Juridique Prud'homale, sociale et fiscale

+ Protection COMPLET : une Protection Juridique de l'Activité Professionnelle, Administrative et des Locaux Professionnels

Si vous êtes une entreprise UNIPERSONNEL, le niveau COMPLET vous permet de bénéficier de la protection FISCALE et SOCIALE

Exemple :

Obtenir des réponses à des questions telles que :
J'ai un contrôle fiscal la semaine prochaine.
Quelles pièces dois-je présenter ?
Je viens d'avoir un différent grave avec un salarié souvent absent.
Quelles sont mes marges de manœuvre ?

Comment y accéder ?

Vous appelez le service juridique au numéro indiqué sur votre contrat reçu lors de votre adhésion à la CGPME 78.

Vous communiquez au service juridique votre numéro d'adhérent, qui figure sur le reçu d'adhésion. Un juriste est alors prêt à recevoir votre demande et vous répondre.

2. LA GARANTIE SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE (GSC)

>> *Garantir votre futur*

Vous êtes chef ou dirigeant d'entreprise, adhérent à la CGPME des Yvelines, âgé de moins de 58 ans. Grâce à votre adhésion à la CGPME des Yvelines, **vous pouvez cotiser à la Garantie sociale du chef d'entreprise, sans payer de droit d'entrée.** Cette garantie couvre les événements touchant votre entreprise - dépôt de bilan, dissolution amiable sous contrainte économique, fusion ou absorption suite à une contrainte économique – et vous concernant directement - révocation ou non reconduction de votre mandat.

Vos Garanties : après 12 mois d'affiliation, le Régime GSC verse des indemnités mensuelles nettes fiscalement et socialement (dans la plupart des cas) pouvant s'élever à 70 % du salaire net, et ce sur une durée de 12 mois.

Comment y accéder ?

Vous adhérez à la CGPME 78 et nos services vous transmettent les informations nécessaires pour votre adhésion à la GSC. Lors de votre affiliation à la GSC, vous présentez votre reçu d'adhésion à la CGPME des Yvelines, prouvant que vous êtes adhérent de cette CGPME.

Contact

GSC - 42 avenue de la Grande Armée - 75017 PARIS
Tél. : 01 45 72 63 10 - Fax : 01 45 74 25 38

3. SE FORMER FACE À L'ACTUALITÉ

>> *Participer aux Jeudis de l'Excellence 90 minutes*

Les Petits-Déjeuners des jeudis de l'excellence ont pour objectif de rassembler des chefs d'entreprise autour d'un thème majeur pour les PME. Associant expertise, témoignages et autre retours d'expérience de dirigeants. Ce format permet au plus grand nombre de se former en s'informant.

4. UN RÉSEAU DE DIRIGEANTS EXPERTS ET MANDATAIRES

>> Être représenté et assisté par des dirigeants dans les institutions qui comptent pour vous

Premier réseau de dirigeants de PME dans les Yvelines, la CGPME 78 favorise l'échange d'expériences et de conseils entre chefs d'entreprise. Elle s'appuie sur l'ensemble des dirigeants mandataires, qui représentent les intérêts des PME dans les institutions qui comptent pour elles. Ils sont également disponibles pour renseigner les dirigeants sur le fonctionnement de ces institutions et les démarches à suivre pour régler un conflit.

Exemple :

Je dois passer en commission de recours aux impôts.
Qui peut me renseigner ?
Où trouver des aides au financement ?

Comment y accéder ?

L'équipe de la CGPME des Yvelines sert d'intermédiaire entre ces mandataires et l'adhérent rencontrant des difficultés.

Exemples d'engagements en Île-de-France :

Mandats sociaux

- URSSAF Île-de-France.
- ARACT Île-de-France : Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail.
- Comité Régional pour la Prévention des Risques Professionnels.
- UGECAM Île-de-France : Union Générale des Établissements des Caisses d'Assurance.
- RSI IDF : Régime Social des Indépendants
- TCI : Tribunal du Contentieux de l'Incapacité
- ARS : Agence Régional de Santé
- CRAMIF : Caisse Régionale d'Assurance Maladie.
- ORSTIF : Observatoire Régional de la Santé et du Travail en Île-de-France.

Mandats emplois et formations

- AGEFOS PME Île-de-France : formation des salariés
- COPIRE : Commission Paritaire Interprofessionnelle de l'Emploi.
- CCREFP : Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.
- CRE : Conseil Régional de l'Emploi.
- FONGECIF : Fonds de Gestion du Congé.
- Pôle Emploi – Instance Paritaire Régionale.

Mandats économiques

- ARD : Agence Régionale de Développement.
- CESER : Conseil Economique et Social de la Région Île-de-France.
- CICR : Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale

Autres thématiques

- ACL PME et CILGERE : Comités interprofessionnels du logement
- STIF : Syndicat des Transports d'Île-de-France

Exemples d'engagements dans les Yvelines :

Mandats sociaux

- CAF : Caisse d'Allocations Familiales.
- CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie.
- CDAPH : Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- ACCRE : Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise
- AFACE

Mandats emplois et formations

- CDIAE : Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique.
- Pôle Emploi.
- Universités et IUT.
- Mission locale.

Mandats Consulaires et Juridiques

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles.
- Tribunal de Commerce.
- Conseil des Prud'hommes.
- Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale.
- Chambre des Métiers.

Mandats économiques

- Commission départementale des impôts directs et taxes sur le chiffre d'affaires.
- Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels

5. LA MÉDIATION DU CRÉDIT

>> *Faciliter l'accès des PME aux différents dispositifs d'aide et de financement*

La CGPME des Yvelines propose **un accompagnement des PME pour l'accès au crédit** par des tiers de confiance. Elle facilite les relations de l'entreprise avec sa banque et le médiateur du crédit, l'aide au traitement de ses difficultés conjoncturelles et l'accompagne dans la préparation des dossiers.

L'adhérent bénéficie :

- de tiers de confiance proches des PME ;
- de la garantie d'une complète confidentialité ;
- d'un suivi personnalisé des étapes de la médiation ;
- d'information sur les mesures d'aide et les contacts pour le dirigeant.

Exemple :

Une PME se voit refuser par sa banque un crédit de 10 000 euros pour renouveler son équipement informatique. Elle décide de saisir le médiateur du crédit. En contactant préalablement la CGPME des Yvelines, elle s'assure qu'un tiers de confiance suivra l'avancement de son dossier et lui indiquera les contacts possibles.

Comment y accéder ?

1. Avant de saisir le médiateur :
prise de contact avec notre Cellule d'Appui PME par un email précisant votre problème ou contact téléphonique.

2. Caractérisation de votre demande et orientation vers les dispositifs adéquats :

- BPI - www.bpifrance.fr - 0810 00 12 10
- Médiateur du crédit : www.mediateurducredit.fr
- Tiers de confiance de la médiation

3. Préparation de votre dossier et argumentaire pour votre entretien avec le médiateur du crédit et votre banquier.

6. LE SUIVI DES DOSSIERS RSI

>> Assurer un relais efficace de vos demandes auprès du Régime Social des Indépendants

La CGPME 78 est partenaire du RSI, le Régime Social des Indépendants, artisans et commerçants pour améliorer l'accessibilité et la lisibilité des services du RSI, notamment lors de la création ou de la reprise d'activité.

Exemple :

Comment calculer et prévoir le montant de mes cotisations ? Comment bénéficier de l'ACCRE, l'aide à la création d'entreprise ? Comment gérer une difficulté de paiement de mes cotisations ?

Comment y accéder ?

1. Vous participez aux réunions d'information : présentation du RSI, expression des difficultés par les entreprises et première réponse, présentation de l'accompagnement CGPME des Yvelines.

2. Vous bénéficiez d'un interlocuteur CGPME qui relaiera auprès du RSI les demandes des PME en difficulté qui l'auront contacté, pouvant bénéficier du fonds social. Un suivi du dossier plus efficace et plus personnalisé est ainsi instauré.

7. AIDES AU LOGEMENT ET À LA MOBILITÉ

Le logement reste une des préoccupations majeures en Ile-de-France. Pour un dirigeant, c'est un argument essentiel pour fidéliser son équipe. En créant **ACL PME**, la CGPME propose à vos collaborateurs des solutions adaptées aux besoins de PME.

>> Participation des Employeurs à l'Effort de Construction

Votre entreprise compte 20 salariés et plus ? Vous êtes donc assujettis à la cotisation « Participation des Employeurs à l'Effort de Construction ». Comment s'assurer que votre cotisation bénéficie aux PME ? Rejoignez les PME qui ont sélectionné ACL PME pour optimiser leur cotisation Action Logement en retournant votre cotisation avant le 31 décembre et bénéficiez d'aides spécifiques.

>> Les dispositifs à votre portée:

1. Pour toutes les entreprises du secteur privé (non agricole) :
Aide à la location pour les jeunes en formation professionnelle - Avance gratuite du dépôt de garantie directement au bailleur - Garantie gratuite de paiement du loyer vis-à-vis du propriétaire bailleur - Assurance couvrant les impayés de loyer souscrite par le bailleur

2. Pour les entreprises de 10 salariés et plus :
- Financement des travaux d'amélioration de la résidence principale - Aide à la mobilité professionnelle couvrant certains frais liés au changement de logement engendré par la mutation ou l'embauche - Accompagnement personnalisé et gratuit facilitant la résolution des problèmes liés au logement des salariés en difficulté

3. Pour les entreprises assujetties à Action Logement (20 salariés et plus) : - Prêts pour financer l'achat de la résidence principale dans le neuf et dans l'ancien - Réservation de logements locatifs sur l'ensemble du territoire

2

ACCOMPAGNER le DÉVELOPPEMENT de votre PME

1. ACCÉDER AUX MARCHÉS PUBLICS

>> *Maîtriser la procédure des marchés publics*

La procédure des marchés publics est coûteuse en temps et en tâches administratives pour une PME. Il s'agit pourtant d'un fort levier de développement pour votre entreprise. La CGPME 78 met en place un accompagnement pour donner aux TPE et PME la méthode et les moyens pour accéder plus facilement aux marchés publics par voie électronique.

Nous vous proposons :

1. Diagnéo Marchés publics :
grâce au portail www.diagneo-marchespublics.com, vous auto-évaluez vos compétences pour répondre aux exigences de la commandes publiques. Vous bénéficiez ensuite de ressources pratiques pour renforcer votre stratégie et combler vos faiblesses.

2. Des réunions de sensibilisation en libre accès :
Enjeux des marchés publics pour la PME et prise en compte des clauses sociales et d'insertion.

3. Des formations :
- Comment répondre aux appels d'offres par voie électronique ?
- Outils et méthodes pour répondre efficacement aux marchés publics.

4. Des accompagnements pris en charge à la réponse aux appels d'offres.
Suite à la journée de formation, les entreprises disposent d'un accompagnement en entreprise.

5. Un Guide PME-PMI : L'accès des PME aux marchés publics.
Toutes les informations sont accessibles sur www.cgpme-paris-idf.fr

6. Création d'un réseau de PME sur le thème des Groupements momentanés d'entreprises

2. UTILISER L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

>> *Maîtriser l'information stratégique de votre entreprise*

La CGPME des Yvelines accompagne les PME dans l'appropriation d'outils pour mettre en oeuvre une démarche d'Intelligence Economique et Stratégique (IES) : comment bien gérer l'information stratégique au service du développement de sa PME. Elle anime un réseau d'experts et de dirigeants favorisant l'échange d'expériences.

Nous vous proposons :

1. Des formations opérationnelles et individualisées.
- Création de votre radar, votre veille concurrentielle sur mesure.
- Valorisation, et protection de vos savoir faire et innovation.

2. Des ressources en ligne : témoignages, agenda, actualité, newsletters, guide.

3. DIAGNEO IES
Un accompagnement global : diagnostic, ateliers de formation et intervention dans l'entreprise pour les TPE et PME des filières stratégiques

4. Soutien et promotion d'une action de formation en apprentissage de consultants I. E. en TPE-PME, avec l'Ecole Européenne de l'Intelligence Economique de Versailles, inscrite dans le SRIE d'Ile-de-France

3. METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE RSE

>> S'approprier les pratiques de la responsabilité sociétale au service de la valorisation de votre PME

Les TPE et PME doivent mettre en place des démarches de développement durable, répondant aux attentes des clients, fournisseurs, salariés du territoire... tout en préservant ou améliorant la rentabilité de leur entreprise et en anticipant l'impact sur le management de la PME. La CGPME propose une plate-forme d'accompagnement aux TPE et PME en matière de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE).

Nous vous proposons :

1. DIAGNEO RSE

En ligne, à partir de www.cgpme-paris-idf.fr, d'accéder à **un outil d'autoévaluation et d'autoformation**, permettant de qualifier vos pratiques et de susciter des pistes d'action en matière de RSE (en construction).

2. De participer à des réunions thématiques en libre accès sur l'appropriation de la RSE par les TPE et PME.

3. De suivre le cycle de formations gratuit pour la professionnalisation des dirigeants et de leurs collaborateurs en matière de RSE (autodiagnostic, aides, management, valorisation...).

4. De bénéficier d'un accompagnement par un expert externe : aide au diagnostic et à l'appropriation des enjeux de la RSE par le dirigeant et son équipe.

5. De voir sa démarche RSE reconnue en obtenant le Certificat «Engagée RSE»

6. De participer au Club PME «Engagée RSE», pour favoriser l'échange entre dirigeants intéressés par cette thématique.

4. SOUTENIR L'INNOVATION

>> Valoriser les capacités d'innovation dans les PME

La CGPME 78 propose un accompagnement pour révéler, renforcer et pérenniser l'innovation dans votre PME. Une plate-forme gratuite de services est mise à disposition des adhérents :

Recrutement :

favoriser les rapprochement entre étudiants doctorant en recherche d'emploi et les PME innovantes

> Maîtriser les notions et outils de propriété industrielle de l'Institut National de la Propriété Industrielle

Cette action propose d'informer les entreprises sur les différents enjeux de la propriété intellectuelle (PI) en les orientant vers les pré-diagnostics mis en œuvre par l'INPI.

Exemple :

Une entreprise vient de développer pour son usage interne une solution logicielle innovante. Elle est amenée à la diffuser auprès de partenaires commerciaux. Comment la protéger d'éventuelles copies ou commercialisation abusives ?

Comment y accéder ?

1. Vous participez aux réunions d'information :

présentation de l'INPI, expression des attentes par les entreprises et première réponse, présentation de l'accompagnement CGPME 78.

2. Vous rencontrez un référent INPI à la CGPME.

3. Vous bénéficiez d'un Pré-diagnostic Brevet gratuit pour votre entreprise.

4. Vous participez aux Trophées INPI de l'Innovation en Île-de-France. Participez au Club Innovation PME Echangez sur la thématique de l'innovation avec des dirigeants partageant ce même centre d'intérêt.

5. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

La CGPME Ile-de-France accompagne les entreprises franciliennes désireuses de rencontrer des partenaires sur les marchés de l'Afrique francophone. Elle leur permet d'aborder de manière structurée les marchés sur le continent africain.

Nous vous proposons

- **Des réunions d'information** et de partage d'expériences
- **Des actions collectives d'accompagnement**

Et en lien avec la CGPME Nationale :

- **Organisation de voyages d'information** et participation aux manifestations organisées par les réseaux partenaires, par exemple :
  - la Chine au mois d'octobre
  - laTurquie au mois de novembre.

6. ANTICIPER LA TRANSMISSION DE VOTRE ENTREPRISE

>> Évaluer votre entreprise avec diagneo transmission

Quelle est la position de votre PME sur le marché de la transmission ?

La CGPME des Yvelines facilite et accompagne la transmission d'entreprise par les dirigeants de PME et TPE. Elle leur permet d'évaluer les forces et faiblesses dans un projet de transmission - reprise

Nous vous proposons :

D'utiliser Diagnéo, logiciel d'auto-évaluation novateur, accessible à partir de www.cgpme-paris-idf.fr, rubrique Actions > Reprise / Transmission Accessible gratuitement, DIAGNEO donne la possibilité de préparer votre plan de transmission, de gérer votre timing et surtout de connaître, en toute confidentialité, la position de votre entreprise par un ordre de grandeur qui prend en compte son savoir-faire et non uniquement les données comptables.

3

RENFORCER **le management des RH dans votre PME**

1. S'INFORMER ET SE FORMER SUR LES RH

>> *S'informer et se former à la gestion du capital humain dans l'entreprise*

Nous vous proposons :

■ **WWW.RHAVENUE.FR est la plate-forme regroupant les ressources nécessaires** pour les dirigeants de PME en matière de RH: gestion au quotidien, recrutement, aides, contacts utiles, formation... à chacun sa solution.

■ **WWW.RHACADEMY.FR est un site d'auto-formation libre d'accès** pour le dirigeant de PME et son équipe en matière de ressources humaines et de diversité. Il s'adapte à leurs besoins et leur disponibilité et les accompagne dans la construction d'une stratégie RH au service du développement de la PME.

Il se compose de deux parcours formation :
Parcours Compétences : construire une stratégie RH et harmoniser le fonctionnement de ses équipes.
Parcours Diversité : valoriser le dialogue, les qualités personnelles et casser les logiques de discrimination.

■ **DIAGNEO RH : ADAPTER VOS RH AUX VARIATIONS ÉCONOMIQUES - www.diagneo-rh.com**
Comment gérer ses RH en période de tensions économiques ?

Nous proposons un parcours en trois étapes, pour sensibiliser, former et accompagner le dirigeant. L'objectif est de lever les obstacles qui entrave le développement de la PME et trouver leviers RH nécessaires à la croissance de l'activité.

2. FINANCER VOTRE FORMATION ET CELLE DE VOS SALARIÉS

>> *Accéder aux aides financières d'AGEFICE et AGEFOS PME*

■ **LA FORMATION DU CHEF D'ENTREPRISE AVEC AGEFICE**

Vous êtes **dirigeant non salarié** des secteurs du commerce, de l'industrie et des services. L'AGEFICE permet au dirigeant de PME de bénéficier d'un financement de sa formation **jusqu'à 1200 euros par an et 2000 euros pour les formations diplômantes.**

Nous vous proposons :

- De vous accompagner dans la procédure de prise en charge.
- D'accélérer le processus de traitement administratif de votre dossier.

Comment y accéder ?

La CGPME des Yvelines est point d'accueil de ce dispositif. Elle vous transmet les informations nécessaires à la constitution de votre dossier et vous accompagne dans vos démarches.

Êtes-vous éligible à ce dispositif ? Cela dépend du Code Naf de votre activité. Pour en savoir plus, une liste des codes éligibles est disponible sur le site www.cgpme-paris-idf.fr, rubrique Action > Formation Professionnelle.

■ FORMER SON ÉQUIPE AVEC AGEFOS PME ÎLE-DE-FRANCE

La CGPME des Yvelines accompagne le dirigeant d'entreprise pour qu'il mette en place son plan de formation et forme son équipe, dans un contexte de réduction du financement mutualisé. Ses initiatives s'appuient sur l'action d'AGEFOS PME, qui conseille les entreprises sur les solutions de formation et leur financement.

AGEFOS PME Île-de-France c'est :

- une gestion personnalisée de vos actions de formation;
- des dispositifs de formation pour permettre à votre entreprise et à vos collaborateurs de progresser.

Nous vous proposons :

- Soit votre entreprise cotise à AGEFOS PME Île-de-France de découvrir l'ensemble des services sur www.agefos-pme-iledefrance.com

- Soit votre entreprise ne cotise pas à AGEFOS PME Île-de-France, , compte moins de 10 salariés et est adhérente à la CGPME des Yvelines. Vous pouvez bénéficier d'un dispositif spécial mis en oeuvre par AGEFOS PME Île-de-France. Vous ne versez pas vos contributions formation auprès de l'AGEFOS PME Île-de-France, mais **vous bénéficiez d'une adhésion à coût réduit**.

3. MAÎTRISER LES SOLUTIONS DE RECRUTEMENT

>> Trouver le bon candidat et profiter des avantages des contrats en alternance

■ RECRUTEZ EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat aidé, proposant des conditions de recrutement souples pour les PME. Il permet aux jeunes et aux personnes éloignées de l'emploi d'acquérir une expérience professionnelle dans la PME, tout en suivant une formation en alternance délivrée par un organisme de formation.

Les avantages sont multiples

- Embaucher en CDD ou en CDI.
- Aides financières et exonérations.
- Rémunération variable.
- Pas d'incidence sur le calcul de l'effectif.
- Un apport de compétences pour appuyer le travail de votre équipe...
- Le salarié est majoritairement en entreprise

Nous vous proposons :

De l'information et de l'accompagnement gratuit pour les TPE et des PME

- Des réunions de sensibilisation gratuites.
- Des Développeurs de l'alternance à la disposition des entreprises pour les informer et les orienter dans leurs démarches.
- Un fléchage des dirigeants vers les dispositifs et événements partenaires.

Des outils pratiques à l'usage des TPE et PME.

- Le Kit Contrat Pro téléchargeable
- Un site Internet www.contratpro-pme.fr
- Une newsletter, des vidéos, des conseils pratiques...
- Un guide de bonnes pratiques s'appuyant sur des témoignages de dirigeants.

>> Informations sur :

www.contratpro-pme.fr,
rubrique Actions > Plate-forme RH PME

■ BÉNÉFICIEZ DU RÉSEAU APPRENTISSAGE

La CGPME Ile-de-France rapproche apprentis et PME. Elle anime le Réseau Apprentissage qui a trois objectifs :

1. Financer les organismes de formation d'apprentis qui valorisent dans la formation à l'entreprenariat et les fonctions transversales utiles dans les PME.

2. Former des apprentis à l'entreprenariat.

3. Sensibiliser des PME aux avantages du recrutement d'un apprenti.

Ce réseau a permis la production de plusieurs outils utiles pour les entreprises.

Nous vous proposons :

Un ensemble d'outils et de témoignages sur www.cgpme-paris-idf.fr, rubrique Valorisation des RH > Apprentissage et entrepreneuriat ; *tels que : Newsletters, DVD 7 étapes pour réussir son stage, Permis de Conduire de l'Entrepreneur Européen...*

■ CHOISIR LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

Le contrat de génération permet d'anticiper vos besoins en recrutement, en fonction de l'âge de vos salariés

Nous vous proposons

- Des réunions d'information pour comprendre le mode d'emploi du contrat de génération

- Une analyse personnalisée de la pyramide des âges de votre entreprises

- Un appui à la mise en œuvre du contrat de génération

4. PRÉVENIR LE RISQUE ET MANAGER LA SANTÉ

>> Répondre aux obligations légales et aux attentes de son équipe

Notre objectif est de permettre aux dirigeants d'engager et de développer une démarche proactive de prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Nous vous proposons :

De participer aux formations Santé et risques tout au long de l'année pour donner la capacité au dirigeant et aux salariés d'analyser, prévenir et maîtriser les risques d'atteinte à la santé du salarié :

- Bonnes pratiques de prévention et la transmission des savoir-faire sur des thèmes tels que le stress au travail, la prévention des TMS, la gestion des risques, handicap et travail, gestes de premier secours...
- Élaboration du Document Unique de prévention des risques dans l'entreprise.

>> Programme et contenu

sur www.cgpme-78.fr

5. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

■ FAVORISER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMME/HOMME

A partir d'une enquête sur les pratiques des TPE/PME franciliennes en matière d'égalité femme/homme, la CGPME des Yvelines a conçu des sessions d'informations sur les obligations légales, les actions et les aides disponibles. Elle met à la disposition des adhérents un Guide de bonnes pratiques et propose un accompagnement afin de favoriser l'émergence d'actions nouvelles.

■ ÉVITER UNE PÉNALISATION TROP LOURDE ET MIEUX INTÉGRER LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Les entreprises de plus de 20 salariés doivent déclarer le nombre de travailleurs handicapés présents dans leur effectif entre le 1er janvier et le 31 décembre. Celles qui n'emploient toujours aucun salarié handicapé et qui n'ont entrepris aucune action concrète en leur faveur voient leur contribution à l'AGEFIPH très fortement majorée. La CGPME des Yvelines guide les entreprises dans la mise en oeuvre de cette obligation.

Nous vous proposons :

La CGPME 78 relaie les informations de l'AGEFIPH et ses partenaires et permet aux entreprises de répondre plus facilement à leurs obligations.

Réunions de sensibilisation et informations sur le site internet pour :

- expliquer les obligations de la loi handicap ;
- orienter les entreprises vers des partenaires facilitant la mise en place de la loi et proposant des aides ;
- informer sur les modalités de recrutement d'un travailleur handicapé, notamment en alternance ;
- informer sur les autres réponses possibles à l'obligation comme la sous-traitance ;
- valoriser le témoignage de PME.

>> Informations

sur www.cgpme-78.fr

4

ACCROÎTRE **le RÉSEAU et la visibilité de votre PME**

1. RASSEMBLER ET INFORMER LES DIRIGEANTS

>> *Multiplier vos contacts*

Les adhérents de la CGPME des Yvelines bénéficient de plusieurs événements destinés à créer de nouveaux contacts et rencontrer des dirigeants de TPE et PME.

■ PLANÈTE PME

Le rendez-vous annuel des patrons qui place les PME au cœur de l'actualité, rassemblant plus de 15 000 chefs d'entreprises et étudiants.

De l'information en continu grâce à des parcours thématiques,des conférences et ateliers sur les thèmes du financement, de l'innovation, du business vert, du développement à l'international, de la formation professionnelle et de l'emploi...

Des Opérations Spéciales : rendez-vous experts, échange cartes de visite, opérations recrutement, partenaires internationaux mis à l'honneur...

Une visibilité médiatique et politique : cet événement accueille les responsables et personnalités politiques de premier plan au niveau national et local.

>> *Inscription et programme détaillé*

sur www.planetepme.org

■ RUE - RENCONTRES UNIVERSITÉS ENTREPRISES

Un événements pour rapprocher les PME, responsables d'université, de laboratoires de recherche et les jeunes diplômés, dans une perspective de recrutement, d'échanges sur l'innovation et sur la commande publique.

>> *Inscription*

sur www.rue-aef.com

>> *Agenda et inscription*

sur www.jeudiduchefdentreprise.com

■ SOIRÉE ÉCHANGES CARTES DE VISITE

Des rencontres business, regroupant les dirigeants parisiens, animées par l'équipe de la CGPME des Yvelines pour faciliter l'échange et les coopérations entre nos adhérents. Cet événement est réservé en priorité aux adhérents

CLUBS PME

Rassembler les dirigeants qui partagent des thèmes communs d'intérêts, lors de réunion d'échanges valorisant l'expérience et les bonnes pratiques.

■ CLUB PME INNOVATION INTERNATIONAL

Un Club qui rassemble les entreprises désireuses de se projeter à l'international. C'est au cours de petits déjeuners d'informations sur un thème donné (stratégie d'exportation, fiscalité, règlementation douanière...) que nous souhaitons donner la confiance et l'envie à nos adhérents de se lancer dans l'aventure de l'export.

■ CLUB PME ENGAGÉE RSE

Un Club pour regrouper les entreprises voulant échanger sur les bonnes pratiques en matière de responsabilité sociétale

■ CLUB ENTREPRENEURIAT AU FEMININ

La CGPME des Yvelines rassemble dirigeantes et dirigeants des TPE et PME pour donner plus de visibilité aux femmes chefs d'entreprises, afin d'accroître leur responsabilité dans la vie économique et institutionnelle.

2. S'ENGAGER ET CONTRIBUER AUX POSITIONS DE LA CGPME ÎLE-DE-FRANCE

>> *Devenir mandataire pour défendre et représenter l'intérêt des PME*

Être mandataire c'est choisir de s'engager bénévolement pour défendre et représenter les TPE et PME, dans les institutions qui comptent pour elles : conseil des prud'hommes, tribunaux de commerce, URSSAF, commission des impôts...

Être mandataire est un geste d'engagement personnel fort, une expérience qui demande du temps et de l'expérience. C'est également un enrichissement personnel pour le dirigeant, dans les thèmes qu'il apporte, les compétences qu'il acquiert, les acteurs qu'il côtoie.

>> *Comment y accéder ?*

Vous aussi, vous souhaitez vous engager et obtenir un mandat...
Contactez-nous pour connaitre les appels à candidatures et l'actualité des élections sur www.cgpme-78.fr

>> *Contribuer aux positions de la CGPME Paris Ile-de-France*

Première organisation patronale de TPE / PME / PMI à Paris, la CGPME est force de propositions pour soutenir la compétitivité des entreprises, favoriser le développement de l'emploi des jeunes, lutter contre les formes de discriminations à l'emploi, promouvoir un entrepreneuriat responsable...

Plus que jamais, la CGPME 78 encourage les chefs d'entreprises yvelinois à se mobiliser sur des sujets tels que le développement économique, la promotion de l'alternance des TPE / PME, le financement et l'accès au crédit des entreprises, la fiscalité locale...

Les chefs d'entreprise peuvent ainsi :

- répondre à nos enquêtes et sondages.
- témoigner auprès de la presse.
- faire remonter des propositions, des expériences.
- participer à nos commissions

En 2014, l'engagement de la CGPME porte plus encore sur des thèmes tels que la réforme du RSI, la simplification administrative, la réforme de la fiscalité, de la formation professionnelle, de l'assurance chômage, les élections municipales.

Une Présidence et des Vice-présidents proches de vous

Geneviève BEL - **Présidente des Yvelines**

François BELLINI - **Vice Président Délégué**

Nicolas LEDUC - **Vice Président Industrie**

Anne-Marie LOISON - **Vice Président Artisanat**

Jean-Marc PAUTRAT - **Vice Président Commerce**

Amaury de TRAXLER - **Vice Président Services**

Jean-Pascal ANER - **Président Commission Internationale des YVELINES**

Murielle PRINGEZ - **Présidente Club Entrepreneuriat au Féminin des Yvelines**

Une équipe à votre écoute

Laurent BEL AICH
laurentb.cgpme78@orange.fr

Rémi Le DOUAREC
remi.cgpme78@orange.fr

Catherine MUTEL
catherine.cgpme78@orange.fr

Cédric ROLLAND
cedric.cgpme78@orange.fr

Valérie GUÉLIN
Secrétariat CGPME78
cgpme78@wanadoo.fr

Tel : 01 34 83 88 48
Fax : 01 30 88 67 05

Les **informations** données dans ce Guide le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle

Réalisation egga : 01 40 27 01 04 - 11995/10/14